



## FERMETURE ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE – PERSONNE MORALE

➔ on appelle établissement complémentaire, un établissement situé dans le même département que l'établissement principal

### LISTE DES PIECES A FOURNIR

- pouvoir + 1 copie : si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le représentant légal
- éventuellement : copie recto verso de la carte d'identité, du passeport, de la carte de séjour ou carte de résident
- éventuellement : extrait K bis
- la carte d'identification d'entreprise en original ou déclaration sur l'honneur de perte
- le formulaire M 2 à compléter**

### AUTRES DOCUMENTS :

### FRAIS DE DOSSIER

#### **POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**

- 95 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement chèque ou mandat)
- 66 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement chèque ou mandat) : si l'activité de l'établissement complémentaire ne mentionne aucune activité artisanale

#### **POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

- 74,31 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement chèque ou mandat)

**IMPORTANT** : en cas de problème, de demande d'informations complémentaires merci de contacter le Centre de Formalités des Entreprises.